

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES  
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 446

présenté par  
M. Launay, M. Brottes, M. Ducout, Mme Geneviève Gaillard, M. Peiro, M. Gaubert, M. Gouriou,  
M. Dumas, Mme Darciaux, M. Boisserie, M. Christian Paul et M. Nayrou  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
à l'amendement n° 110 de la commission des affaires économiques  
-----

**à l'ARTICLE 26**

Dans l'alinéa 4 de cet amendement, substituer au nombre :

« huit »

le nombre :

« six ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à réduire la périodicité des contrôles des installations d'assainissement non collectif de huit à six ans.